



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
4 MARS 2024

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville le mardi 4 mars 2024 à compter de 19 h. Les membres du Conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Marie Claude Aubin
Catherine Marsan-Loyer	

Est absente la conseillère suivante :

Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 072-03-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert : ajouter un point concernant les infrastructures de sécurité dans la courbe du chemin Richford, à l'intersection du chemin McIntosh.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDE DE P.I.L.A N° 24-002– LOT 5 896 403, RUE PRINCIPALE
7. DEMANDE DE P.I.L.A N° 24-004 – 1 RUE DE L'ÉGLISE
8. DEMANDE DE P.I.L.A N° 24-005 – 43 RUE PRINCIPALE
9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 24-006
– 2-4 POSTE DE BOSTON
10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 24-007
– 7 CHEMIN DES CHUTES
11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 24-008
– 11 RUE DE L'ÉGLISE
12. DEMANDE DE P.I.L.A N° 24-010 – 31 RUE PRINCIPALE
13. DEMANDE DE P.I.L.A N° 24-011 – 61 RUE PRINCIPALE
14. DEMANDE DE P.I.L.A N° 24-012 – 5 CHEMIN GARAGONA
15. DEMANDE DE P.I.L.A N° 24-013 – 2 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
16. ÉMISSION D'UN CHÈQUE - ASSISTANCE POUR AJOUT D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT VISANT LA DURETÉ DE L'EAU – BRUSER

17. ÉMISSION D'UN CHÈQUE - VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT D'EAU POTABLE – SIMO
18. ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS CABINET D'AVOCATS DHC
19. 1^{ER} VERSEMENT QUOTE-PART 2024 - MRC BROME MISSISQUOI
20. 1^{ER} VERSEMENT - COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VILLE DE DUNHAM
21. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PROJET CASERNE-GARAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – ARCHITECTES FABG
22. OFFRE DE SERVICE – BROYEUR D'ACCOTEMENT MULTIFONCTION – ÉQUIPEMENT GUILLET
23. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN RESTAURATION DES VITRAUX – STUDIO DU VERRE
24. ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION - FQM
25. ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CAMP GARAGONA – CAMP ÉTÉ 2024
26. ENTENTE AVEC LA VILLE DE SUTTON - COLLABORATION ENTRE LES SERVICES MUNICIPAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE
27. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'EMBAUCHE ET LE PARTAGE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND AVEC LES MUNICIPALITÉS DE FRELIGHSBURG, DE NOTRE-DAME-DE-STANDBRIDGE, DE PIKE RIVER ET DE STANBRIDGE EAST
28. MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – AVIS D'INTENTION À ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ X POUR L'ANNÉE
29. PARTICIPATION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – PROJET CASERNE-GARAGE MUNICIPAL
30. PARTICIPATION MUNICIPALE AU SYSTÈME CANADIEN D'ALERTE SISMIQUE PRÉCOCE
31. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 AN 7 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
32. ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PMSC)
33. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT N° 158-03-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 471 110 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX
34. SIGNATURE DU CONTRAT RÉFECTION DE LA TOITURE ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL
35. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT N° 157-03-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPPI) – VOLET B – DOSSIER N° 535154
36. SIGNATURE DU CONTRAT RESTAURATION TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

- 37. DÉPÔT DU RAPPORT DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES
- 38. VENTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - VENTE (MRC)
- 39. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
- 40. VARIA
- 41. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 42. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. RES 073-03-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte le procès-verbal du 5 février 2024, tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

3. RES 074-03-24 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
11498	Le Vaisselier	Mur auto-portant -Réimpression chèque	91,98 \$
11499	TIC	Tel IP janvier	227,72 \$
11500	Excavation Dominic Carey	3ème versement déneigement	81 090,66 \$
11501	COGECO	Web aqueduc février	63,18 \$
11502	COGECO	Web caserne février	63,18 \$
11503	COGECO	Web marie février	91,92 \$
11504	COGECO	Web loisir février	51,68 \$
11505	COGECO	Web épuration février	63,18 \$
11506	Charest Julie	Remb. de taxes	645,04 \$
11507	Morency Société d'avocats	S.P consultation	2 451,97 \$
11508	FQM	Adhésion 2024	1 937,56 \$
11509	FQM	PRIMEAU-23-STEP	1 118,38 \$
11510	Bruser	S.P Assist. Traitement eaux	2 115,54 \$
11511	TIC	Tel-IP mars	227,72 \$
11512	Gnocchini Joseph, Hamelin Lucie	Remb. de taxes	205,83 \$
11513	Montreuil Pierre	Remb. de taxes	50,00 \$
11514	Milhet Laurence	Remb. de taxes	47,82 \$
11515	9303-4676 Québec INC	Remb. de taxes	389,07 \$
11516	Nathalie Beauprés	Remb. de taxes	240,00 \$
11517	Runciman Jonathan	Remb. de taxes	41,48 \$
11518	Robitaille Julie	Remb. de taxes	872,25 \$
11519	Gauthier Diane	Remb. de taxes	300,03 \$
11520	Castiloux Martin,Bordo Amanda	Remb. de taxes	Annulé
11521	Couture Richard,Gehin Emmanuel	Remb. de taxes	382,12 \$
11522	Laurin Pierre	Remb. de taxes	161,29 \$
11523	Gosselin Guy	Remb. de taxes	185,43 \$
11524	Dallaire Hélène, Chouinard Gilles	Remb. de taxes	2 400,00 \$
11525	Dallaire Hélène, Chouinard Gilles	Remb. de taxes	39,91 \$
11526	Rondeau Michel	Remb. de taxes	2 243,86 \$

11527	Roy Marc-André	Remb. de taxes	Annulé
11528	Arcand Lyne	Remb. de taxes	Annulé
11529	Morissette Claude, Clément Eric	Remb. de taxes	Annulé
11530	Laperrière Julien	Remb. de taxes	97,93 \$
11531	Alix Nathalie, Carpentier Mario	Remb. de taxes	Annulé
11532	Charbonneau Thirty, Lemieux Caroline	Remb. de taxes	Annulé
11533	Kessler david Nathaniel Mana	Remb. de taxes	34,78 \$
11534	Parkinson Sandra	Remb. de taxes	310,53 \$
11535	Thuillier Marc	Remb. de taxes	94,78 \$
11536	Van De Gerald	Remb. de taxes	443,04 \$
11537	Van De Werve Gerald	Remb. de taxes	44,70 \$
11538	Lussier Bob, Lavergne Lucie	Remb. de taxes	37,18 \$
11539	Hupe Alexandre, Wiper Frederic	Remb. de taxes	492,34 \$
11540	Gervais Samuel, Bovenmars Marl	Remb. de taxes	352,24 \$
11541	Wintels Werner, Kruger Lisa	Remb. de taxes	507,66 \$
11542	Morin Jeanson Amelie, Adam Yan	Remb. de taxes	100,00 \$
11543	Karge Renate	Remb. de taxes	30,00 \$
11544	Larivière Edith, Couet Normand	Remb. de taxes	Annulé
11545	Annie arcand	Remb. de taxes	Annulé
11546	Ladouceur Michelle	Remb. de taxes	22,74 \$
11547	Waridel Laure, Johnston Bruce	Remb. de taxes	400,00 \$
11548	Laplante marie-Eve, Fauvel Lau	Remb. de taxes	710,63 \$
11549	Lussier Patricia	Remb. de taxes	50,00 \$
11550	Cohabitation Nidazo	Remb. de taxes	283,12 \$
11551	Fournillier Eric, Legault Julie	Remb. de taxes	74,92 \$
11552	Caplan Marlène	Remb. de taxes	800,00 \$
11553	Ministère du Revenu Québec	Cot. Annuel	181,64 \$
11554	COMBEQ	Cotisation	270,19 \$
11555	TELUS	GPS-Voirie-janvier	79,40 \$
11556	Centre Adélar	1er vers. Subv. + subv. 2023	8 500,00 \$
11557	Ministère du Revenu Québec	DAS	annulé
11558	Receveur Général du Canada	DAS	5 834,95 \$
11559	Ministère du Revenu Québec	DAS	14 905,49 \$
11560	Roger Courchesne	Location garage	500,00 \$
11561	Roger Courchesne	Location garage+remb. Fact.	780,48 \$
11562	Ass. Des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec	Cotisation membres	356,42 \$
11563	Les Alarmes Perfection	Appel service	627,53 \$
11564	Amazon.com	meuble-pièce -accessoires	431,97 \$
11565	Équipements Baraby	Valve	463,79 \$
11566	Denise Bélanger	CCE	300,00 \$
11567	Bob Lussier	CCU-Frais déplacement	299,40 \$
11568	Julien Bourbeau	Remb. Cell	20,00 \$
11569	Buropro Citation	Fourniture de bureau	157,64 \$
11570	CANAC	Pièces -outils	496,71 \$
11571	Centre du Camion de Cowansville	Entretien	644,33 \$
11572	Champigny Électrique	Réno Église	14 810,37 \$
11573	Jean-Marc Chapotard	CCE	150,00 \$
11574	Groupe CLR	Micro-Antenne	722,33 \$
11575	Concassage Pelletier	Pierres	1 906,73 \$
11576	DBR Informatique	Copie-cartouches	282,85 \$
11577	ADMQ	Formation	442,65 \$
11578	Erreur impression	Erreur impression	Annulé
11579	Bruno De Kinder	Traduc. Messenger nov-dec-jan	1 555,75 \$
11580	ABCDE Internet	Essence-poste	882,19 \$
11581	Dépanneur Chez Ben	Vêtement CNESST	57,48 \$
11582	Sophie Devost	CCS	75,00 \$
11583	Construction DJL	Asphalte	343,78 \$
11584	Les entreprises électriques Lanctôt	Travaux divers	874,11 \$

11585	Excavation Dominic Carey	Pierres	858,09 \$
11586	FQM	PRIMEAU-23-sou volet 1.1	625,41 \$
11587	Festifolies en Armandie	1er vers. Subv.2024	500,00 \$
11588	Fonds d'excellence Massey-Vanier	Bourse	300,00 \$
11589	FM Formules Municipales	Reliure et feuilles	353,26 \$
11590	Laurence Grandbois-Bernard	CCS	75,00 \$
11591	Germain Jette Machineries	Rép. Tondeuse	404,29 \$
11592	Groupe DNH	Essence	736,05 \$
11593	HAGG	Entretien compresseur	178,21 \$
11594	Hélène Dallaire	CCU-Frais déplacement	150,00 \$
11595	Icimédias	Avis public	495,54 \$
11596	Impression DF	Affiche-Vignette	377,41 \$
11597	J.A Beaudoin Construction	Grattage-route	8 473,15 \$
11598	Henriette Jetten	CCE	225,00 \$
11599	Julie Girard	CCU	150,00 \$
11600	L'Arsenal	Matériels-incendie	2 490,58 \$
11601	Martin & Levesque	Uniformes	17,25 \$
11602	Lise Gagné	CCU	75,00 \$
11603	Lucie Dagenais	KM-Cell	290,80 \$
11604	David Maltais	CCS	75,00 \$
11605	Marc Fortier	Congrès-cell	1 166,06 \$
11606	Marie Claude Aubin	CCU	150,00 \$
11607	MRC BM	1er vers. Quote	80 208,00 \$
11608	Les pétroles Dupont	Huile Chauffage	2 212,41 \$
11609	Plomberie Goyer	Entretien-Rép.	1 488,97 \$
11610	Les pompes Caron	Réservoir	2 699,61 \$
11611	Anne Pouleur	H.P	4 263,75 \$
11612	Programmation GM	Configuration Info.	2 367,59 \$
11613	Suroît Propane	Propane	1 597,09 \$
11614	Quadient Canada	Timbres	2 500,00 \$
11615	RCCT	Système chauffage	376,55 \$
11616	Robitaille Équipement	Entretien	1 687,55 \$
11617	Sébastien Giguère	Cell	20,00 \$
11618	SIMO Management	Inspection des vannes	1 416,95 \$
11619	Pierre St-Onge	Cell	20,00 \$
11620	Townsend Consultants	Site web	869,98 \$
11621	Lou-Gabrielle Vaugeois	CCU	150,00 \$
11622	Ville de Cowansville	Frais cour	895,66 \$
11623	Ville de Bedford	Collecte de verres	300,59 \$
11624	Ville de Bromont	Formation -incendie	2 372,80 \$
11625	Jean-Philippe Waaub	CCE	225,00 \$
11626	Laure Waridel	CCS	75,00 \$
11627- 11628	Y.Gosselin et Fils	Aliments-Quincaillerie	362,15 \$
11629	Zone-Éco	Résidus vert	54,48 \$
11630	Les Entreprises CPLT	Pierres	776,08 \$

ADOPTÉE

4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- ÉTAT DES CHEMINS
Visite de l'ingénieur-conseil dans le cadre du plan quinquennal d'intervention pour la mise à niveau du réseau viaire.
- RÉPONSE MTQ – RES N° 070-02-24
Suivi de la demande au ministère des Transports concernant installation d'un panneau de modération des freins moteurs.

- **COMPTES DE TAXES**

Une communication à la population est prévue pour préciser le calcul de pondération de la taxe foncière.

- **APPEL AU CIVISME**

L'emplacement des conteneurs à verre à la station d'épuration des eaux est problématique due au manque de civisme de certains citoyens qui y laisse des ordures. La municipalité envisage de changer l'emplacement du site de dépôt du verre ou de mettre fin à la récupération du verre sur son territoire.

5. **CORRESPONDANCE**

- **TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION**

Un citoyen, résident du chemin du Verger Modèle, a informé le conseil avoir été contacté pour l'installation d'une tour de télécommunication cellulaire.

6. **RES 075-03-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-002– LOT 5 896 403, RUE PRINCIPALE**

La mairesse, Lucie Dagenais, se retire de la salle des délibérations pour ce point.

CONSIDÉRANT : qu'une demande de construction d'une unifamiliale a été déposée;

CONSIDÉRANT : que les stationnements sont implantés en cour avant latérale;

CONSIDÉRANT : que des meneaux ont été ajoutés à la fenêtre en bandeau pour donner l'impression qu'il s'agit d'une série de fenêtres plus hautes que larges;

CONSIDÉRANT : que la façade nord présente peu d'ouverture et que l'ajout de végétation aiderait à briser la monotonie de cette façade;

CONSIDÉRANT : que le côté ouest de la rue est propice à la plantation d'arbres à grand déploiement;

CONSIDÉRANT : que la construction du bâtiment s'intègre à son environnement bâti;

CONSIDÉRANT : la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par le conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil accepte la demande de permis de construction aux conditions suivantes :

QU' : une végétation en hauteur soit ajoutée sur la façade nord de manière à briser la monotonie;

QU' : un arbre à grand déploiement soit planté du côté sud de la façade;

QUE : la plate-bande située à gauche du balcon couvert soit réalisée tel que sur les plans et maquettes 3D.

ADOPTÉE

7. **RES 076-03-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-004 – 1, RUE DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT : qu'une demande de modification du permis a été émise;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT : que le citoyen désire installer du bardeau d'asphalte de couleur bleu de minuit ou noir;

CONSIDÉRANT : que les couleurs de bardeaux proposées ne s'agencent pas avec le revêtement;

CONSIDÉRANT : que le toit de tôle vissé qui avait été accepté s'agence avec le revêtement ;

CONSIDÉRANT : que le Conseil avait initialement approuvé le projet puisqu'il était présenté avec des matériaux de qualité qui rappelaient le contexte patrimonial du village ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil refuse la demande de modification.

ADOPTÉE

8. RES 077-03-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-005 – 43, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de permis pour l'abattage d'un arbre a été déposée ;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT : que l'élagueur considère que la meilleure intervention compte tenu de l'état de l'arbre est l'abattage ;

CONSIDÉRANT : que le citoyen prévoit planter un pommier ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil accepte la demande.

ADOPTÉE

9. RES 078-03-24 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 24-006 – 2-4, POSTE DE BOSTON

CONSIDÉRANT : qu'une demande de dérogation mineure pour régulariser l'installation d'un cabanon en cour avant a été déposée;

CONSIDÉRANT : que l'article 79 du règlement de zonage 131-2022 interdit la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT : que le bâtiment peut être installé en marge arrière;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil refuse la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

10. RES 079-03-24 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 24-007 – 7, CHEMIN DES CHUTES

CONSIDÉRANT : qu'une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une résidence à 13,75 mètres de la ligne avant et à 5,26 mètres de la ligne arrière a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la grille des usages et normes de la zone FRE-05-C stipule que la marge avant à respecter est de 20m et de 16m pour la marge arrière;

CONSIDÉRANT : que les voisins ne seront pas affectés dans leur droit et jouissance de leur propriété ;

CONSIDÉRANT : que le terrain a une forme et une morphologie particulière qui font en sorte que l'application de la grille des usages et normes pour l'implantation de la résidence de la zone cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT : que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil accepte la demande de dérogation mineure telle que soumise.

ADOPTÉE

11. RES 080-03-24 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 24-008 – 11, RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire à partir d'un conteneur a été déposée ;

CONSIDÉRANT : que l'article 73 du règlement de zonage 131-2022 interdit l'utilisation de conteneur à titre de bâtiment ;

CONSIDÉRANT : que le règlement sur le P.I.I.A. a pour objectif de s'assurer de l'harmonisation entre les bâtiments dans le noyau villageois ;

CONSIDÉRANT : que le conteneur ne s'agence pas avec le caractère patrimonial de l'école Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT : la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil refuse la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

12. RES 081-03-24 DEMANDE DE P.I.I.A N° 24-010 – 31, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de permis de rénovation pour les fenêtres et la toiture a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT : que la fenêtre proposée s'harmonise avec les fenêtres remplacées récemment;

CONSIDÉRANT : que les futurs remplacements de fenêtres devront respecter le même style, c'est-à-dire des fenêtres plus hautes à guillotine et avec des carreaux;

CONSIDÉRANT : la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil accepte la demande de permis.

ADOPTÉE

13. RES 082-03-24 DEMANDE DE P.I.I.A N° 24-011 – 61, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de permis pour la démolition de la marquise et la rénovation de la façade a été déposée ;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT : que les travaux respectent les objectifs du règlement sur les P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil accepte la demande de démolition de la marquise et la rénovation de la façade.

ADOPTÉE

14. RES 083-03-24 DEMANDE DE P.I.I.A N° 24-012 – 5, CHEMIN GARAGONA

CONSIDÉRANT : qu'une demande de rénovation de la toiture a été déposée ;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement de citation à titre d'immeuble patrimonial de la Bishop Stewart Memorial ;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT : que le règlement de citation stipule que l'ardoise de la toiture est une des qualités architecturales de l'immeuble et que l'utilisation de ce matériau est recommandée ;

CONSIDÉRANT : que ce projet de rénovation réalisé dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux consiste à restaurer la toiture avec le même revêtement d'ardoise qu'à l'origine ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil accepte la demande de restauration de la toiture.

ADOPTÉE

15. RES 084-03-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-013 – 2, PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de rénovation de la toiture a été déposée ;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT : que ce projet de rénovation réalisé dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) consiste à remplacer la toiture en bardeau d'asphalte par une toiture en tôle à baguette qui avait été initialement installée sur l'édifice de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil accepte la demande de rénovation de la toiture.

ADOPTÉE

16. RES 085-03-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - ASSISTANCE POUR AJOUT D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT VISANT LA DURETÉ DE L'EAU – BRUSER

CONSIDÉRANT : la résolution N° 906-09-23 « *Offre de services professionnels – Bruser - conception-réalisation et demande d'autorisation - système d'adoucissement d'eau - station d'eau potable* », adoptée par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 000486 de la firme de génie-conseil Bruser du 13 février 2024 au montant de 6 018,94 \$, taxes incluses, pour les services professionnels rendus dans le cadre du mandat de la conception-réalisation et demande d'autorisation - système d'adoucissement d'eau;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 6 018,94 \$ au nom de Bruser ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

17. RES 086-03-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT D'EAU POTABLE - SIMO

CONSIDÉRANT : la résolution N° 737-05-23 « *Offre de services professionnels - Vérification de la précision des équipements de mesure de débit d'eau potable – SIMO management inc.* », adoptée par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 054638 de SIMO, du 23 février 2024 au montant de 1 751,07 \$ taxes incluses, pour la vérification de la précision des équipements de mesure de débit d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 751,07 \$ à l'ordre de SIMO management inc. pour la vérification de la précision des équipements de mesure de débit d'eau potable;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

18. RES 087-03-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS CABINET D'AVOCATS DHC

CONSIDÉRANT : la résolution N° 363-05-22 « *Offre de services professionnels - consultations cabinet DHC avocats* », adoptée par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT : la facture N° 197897 du cabinet d'avocats DHC au montant total incluant les taxes de 333,43 \$ pour les services de consultation juridique rendus dans le cadre du mandat annuel en 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 333,43 \$ à l'ordre du cabinet d'avocats DHC pour les services juridiques rendus conformément à la facture N° 197897.

ADOPTÉE

19. RES 088-03-24 1^{ER} VERSEMENT QUOTE-PART 2024 - MRC BROME-MISSISQUOI

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 80 208 \$ à l'ordre de la MRC Brome-Missisquoi pour le deuxième versement des quotes-parts annuelles.

ADOPTÉE

20. RES 089-03-24 1^{ER} VERSEMENT - COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VILLE DE DUNHAM

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 62 357,31 \$ à l'ordre de la Ville de Dunham pour le premier versement du contrat de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles.

ADOPTÉE

21. RES 090-03-24 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PROJET CASERNE-GARAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – ARCHITECTES FABG

CONSIDÉRANT : la résolution N° 442-08-22 « *Participation au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)* », adoptée par le Conseil municipal le 1^{er} août 2022 ;

CONSIDÉRANT : les offres préalablement reçues pour la conception de plans et devis pour soumissions, la surveillance de chantier dans le cadre du projet de construction de la future caserne municipale ;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 098-03-24 « *Participation au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – projet caserne-garage municipal* », adoptée par le Conseil municipal le 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT : les rencontres préalables avec l'architecte, Eric Gauthier, et l'offre de services professionnels en architecture qui en a suivi le 27 février 2024 pour la réalisation des esquisses et des programmes fonctionnels et techniques, plans préliminaires, plans et devis pour soumissions, la surveillance de chantier dans le cadre de la construction de la future caserne-garage municipale ;

CONSIDÉRANT : l'article 7.1 du Règlement de gestion contractuelle N° 143-07-2021 portant sur les « *Contrats comportant une dépense entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public* » ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services professionnels en architecture du bureau d'architectes FABG du 27 février 2024 pour le montant global de 126 472,50 \$, taxes incluses.

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

22. RES 091-03-24 OFFRE DE SERVICE – BROYEUR D'ACCOTEMENT MULTIFONCTION – ÉQUIPEMENT GUILLET

CONSIDÉRANT : les résultats de la demande des soumissions pour la fourniture d'un broyeur d'accotement;

CONSIDÉRANT : les trois offres reçues et les recommandations du Comité Infrastructure;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels N° FL240005 du 23 février 2024 de la part d'Équipements Guillet pour la fourniture d'un broyeur d'accotement multifonction Berti TA/M 180;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre N° FL240005 de la part d'Équipements Guillet au montant total taxes incluses de 17 131,28 \$;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

23. RES 092-03-24 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN RESTAURATION DES VITRAUX – STUDIO DU VERRE

CONSIDÉRANT : les deux offres reçues pour la restauration d'un vitrail, le rapport sur l'état actuel des vitraux et la recommandation pour la restauration globale des vitraux;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels du Studio du Verre daté du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT : les recommandations du Comité consultatif en patrimoine bâti;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services professionnels en restauration des vitraux du Studio du Verre daté du 19 février 2024 pour la restauration d'un vitrail, le rapport sur l'état actuel des vitraux et la recommandation pour la restauration globale des vitraux au montant global de 4 599 \$, taxes incluses ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

24. RES 093-03-24 ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION – FQM

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil municipal a fait une lecture complète de la « *Convention relative aux règles de fonctionnement - FQM-Prévention (MUT-00709)* », et s'en déclarant satisfait ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de
l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année
2025 soit acceptée telle que rédigée ;

QUE : la Fédération québécoise des municipalités est autorisée à signer cette
entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que
la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution
du Conseil municipal ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer, pour le compte de la
Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

**25. RES 094-03-24 ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CAMP
GARAGONA – CAMP ÉTÉ 2024**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer avec le Camp
Garagona l'Entente de coopération portant sur l'organisation d'un service de
camp de jour pour l'année 2024.

ADOPTÉE

**26. RES 095-03-24 ENTENTE AVEC LA VILLE DE SUTTON -
COLLABORATION ENTRE LES SERVICES MUNICIPAUX DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT : les rencontres préalables entre les administrations
municipales et l'Offre de collaboration en sécurité incendie de la part de la Ville
de Sutton qui en a suivi ;

CONSIDÉRANT : les bénéfices d'un tel partenariat pour les résidents des deux
municipalités et les services en Sécurité incendie respectifs ;

CONSIDÉRANT : les recommandations du Comité de Sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'Offre de collaboration en
sécurité incendie de la Ville de Sutton du 16 février 2024 ;

QUE : la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer pour le compte
de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

**27. RES 096-03-24 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À
L'EMBAUCHE ET AU PARTAGE D'UN TECHNICIEN EN
PRÉVENTION INCENDIE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ARMAND AVEC LES MUNICIPALITÉS DE FRELIGHSBURG, DE
NOTRE-DAME-DE-STANDBRIDGE, DE PIKE RIVER ET DE
STANBRIDGE EAST**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 747-05-23 « *Entente intermunicipale
préventionniste* », adoptée par le Conseil municipal le 1^{er} mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE : malgré la non-acceptation de la demande initiale au programme d'aide financière du Fonds Région et Ruralité, les municipalités concernées par ladite entente désirent se prévaloir des dispositions de l'article 569 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ainsi que de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) afin de conclure une « *Entente intermunicipale relative à l'embauche et au partage d'un technicien en prévention incendie par la Municipalité de Saint-Armand avec les Municipalités de Frelighsburg, de Notre-Dame-de-Standbridge, de Pike River et de Stanbridge East* »;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg adhère à l'« *Entente intermunicipale relative à l'embauche et au partage d'un technicien en prévention incendie par la Municipalité de Saint-Armand avec les Municipalités de Frelighsburg, de Notre-Dame-de-Standbridge, de Pike River et de Stanbridge East* » ;

QUE : la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

28. RES 097-03-24 MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – AVIS D'INTENTION À ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT : la réception d'une correspondance d'Éco Entreprises Québec (« ÉEQ ») par la MRC de Brome-Missisquoi le 23 janvier 2024 et de la publication d'un décret le 10 janvier 2024 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : le décret permet notamment au monde municipal d'honorer, de prolonger ou de renouveler au-delà du 31 décembre 2024 les contrats de collecte et de transport de matières recyclables en cours, afin de respecter les bonnes pratiques en matière de lancement d'appels d'offres publics et ainsi minimiser collectivement les risques de bris de service et d'augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE : pour se prévaloir de ce délai, ÉEQ demande au monde municipal de se prononcer sur son intention d'obtenir l'option de prolongation pour ses contrats de collecte et de transport pour les matières recyclables au-delà du 31 décembre 2024, et ce, afin que les coûts admissibles relatifs aux services de collecte et de transport soient compensés par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE : les municipalités devront parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin de prévoir les modalités financières applicables pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE : la MRC de Brome-Missisquoi ne détient actuellement aucune compétence en lien avec les matières recyclables et donc, que l'entente financière avec ÉEQ devra être signée par la Municipalité de Frelighsburg ;

CONSIDÉRANT QUE : le régime de la modernisation de la collecte sélective entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg :

- a actuellement les compétences en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles;
- a une entente intermunicipale avec la Ville de Dunham concernant la collecte et le transport des matières recyclables et que celle-ci se termine au 31 décembre 2024 et a l'intention pour l'année 2025 de poursuivre sous cette formule;
- souhaite parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin que l'ensemble des dépenses admissibles concernant les matières recyclables lui soit remboursé à compter du 1^{er} janvier 2025;
- autorise la MRC de Brome-Missisquoi à transmettre en son nom tout document ou donnée en lien avec le dossier de la modernisation de la collecte sélective et à entamer les discussions préliminaires avec ÉEQ concernant l'entente-cadre.

ADOPTÉE

29. RES 098-03-24 PARTICIPATION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – PROJET CASERNE-GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU : la résolution N° 442-08-22 « *Participation au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)* », adoptée par le Conseil municipal le 1^{er} aout 2022;

ATTENDU QUE : la Municipalité souhaite bonifier son projet initial de construction d'une caserne par une extension capable d'intégrer le garage municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE : la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE : la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE : la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

30. RES 099-03-24 PARTICIPATION MUNICIPALE AU SYSTÈME CANADIEN D'ALERTE SISMIQUE PRÉCOCE

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg participe au système canadien d'alerte sismique précoce;

QUE : la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

31. RES 100-03-24 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 AN 7 – SCHEMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte sept (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU que le rapport annuel 2023 An 7 a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Frelighsburg;

ATTENDU que la Municipalité de Frelighsburg a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2023 An 7;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg adopte le rapport d'activités annuel 2023 An 7 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

32. RES 101-03-24 ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PMSC)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 770-01-20 « *Rédaction du plan de sécurité civile et mesures d'urgence* », adoptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE : depuis que le « *Plan de sécurité civile et mesures d'urgence* » a été rédigé en mars 2021, la Municipalité continue sa mise à jour;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg adopte le « *Plan de sécurité civile et mesures d'urgence* » en sa rédaction du mois de mars 2021 et continue le travail de sa mise à jour régulière, notamment en ce qui concerne les changements de coordonnées, de responsables ou d'emplacements, ainsi que de toute autre section liée à la collecte de données ;

QUE : la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

33. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT N° 158-03-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 471 110 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX

Je, Marie Claude Aubin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 158-03-24 décrétant une dépense et un emprunt de 471 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux - Dossier N° Q23 R06A-934.02 MU V2.

Dépose le projet du règlement N° 158-03-24 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 471 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux - Dossier N° Q23 R06A-934.02 MU V2* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Marie Claude Aubin. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

34. RES 102-03-24 SIGNATURE DU CONTRAT RÉFECTION DE LA TOITURE ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL

CONSIDÉRANT : la résolution N° 665-03-23 « *Octroi du contrat dans le cadre de l'appel d'offres public « Réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial » – Toitures trois étoiles* », adoptée par le Conseil municipal le 6 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux de réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial vont être réalisés dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux ;

CONSIDÉRANT : l'« *Avis de motion projet de règlement N° 158-03-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 471 110 \$ pour des travaux de réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux* », adoptée par le conseil municipal le 4 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, le contrat à forfait pour la restauration de la toiture de l'église Bishop Stewart Memorial avec l'entreprise Toitures Trois Étoiles inc.

ADOPTÉE

35. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT N° 157-03-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI) – VOLET B – DOSSIER N° 535154

Je, Josiane Martel-Ouellet, conseillère municipale, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 157-03-24 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour couvrir l'intégralité de la participation

municipale obligatoire dans la réalisation des travaux de restauration des bâtiments municipaux dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – Volet B – Dossier N° 535154.

Dépose le projet du règlement N° 157-03-24 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour des travaux de restauration des bâtiments municipaux dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – Volet B – Dossier N° 535154* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Josiane Martel-Ouellet. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

36. RES 103-03-24 SIGNATURE DU CONTRAT RESTAURATION TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 979-11-23 « *Octroi du contrat – restauration de la toiture de l'édifice de l'hôtel de ville* », adoptée par le Conseil municipal le 6 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux de restauration de la toiture de l'édifice de l'hôtel de ville vont être réalisés dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – Volet B;

CONSIDÉRANT : l'« *Avis de motion projet de règlement N° 157-03-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour des travaux de restauration des bâtiments municipaux dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – Volet B – Dossier N° 535154* », adoptée par le Conseil municipal le 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité le contrat à forfait pour la restauration de la toiture de l'édifice de l'hôtel de ville avec l'entreprise Toitures Quatre Saisons Inc.

ADOPTÉE

37. DÉPÔT DU RAPPORT DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, dépose à la table du Conseil le rapport de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2023.

38. RES 104-03-24 VENTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - VENTE (MRC)

CONSIDÉRANT : le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 4 mars 2024, lors de la présente séance du Conseil;

CONSIDÉRANT : les recommandations du trésorier concernant les immeubles sur le territoire de la Municipalité de Frelighsburg pour lesquels les taxes municipales dues des années 2023 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT : les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la Municipalité de Frelighsburg d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au Conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise en vertu de la Loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2023 et antérieures, le 13 juin 2024 ou à une autre date, à être fixée par la MRC de Brome-Missisquoi en fonction des normes applicables. Cependant au cours du processus et sur demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite du directeur général et secrétaire-trésorier, Sergey Golikov, ou en son absence, la mairesse, Lucie Dagenais, la Municipalité Frelighsburg peut réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres.

QUE : le conseil mandate la MRC de Brome-Missisquoi pour procéder à ladite vente.

QUE : le Conseil autorise au nom de la Municipalité de Frelighsburg, que le directeur général et secrétaire-trésorier, Sergey Golikov, ou en son absence, la mairesse, Lucie Dagenais, à assister à la vente et à faire la première mise et/ou acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la Municipalité de Frelighsburg faisant l'objet de cette vente, la Municipalité de Frelighsburg n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

QUE : le cas échéant, le montant de la première mise ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

39. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- Comité consultatif culture et tourisme (CCCT)
La période de dépôt des candidatures est toujours ouverte.
- Comité consultatif agriculture et foresterie (CCAF)
À la suite de la séance d'information du 15 février au Beat & Betterave, des recommandations du CCAF seront transmises au Conseil municipal.
Le 28 mars, une rencontre est prévue au Beat & Betterave pour mettre en contact la communauté et les producteurs agricoles.
- Comité consultatif environnement (CCE)
La période de dépôt des candidatures est toujours ouverte. Une 2^e rencontre est prévue pour mettre en place un plan d'action de contrôle des plantes exotiques envahissantes.
- Comité consultatif société (CCS)
La bibliothèque se développe bien et reçoit un volume important de livres. Les projets de l'escouade bienveillante se mettent en place. Les soirées cinéma ont débuté au cours de la relâche scolaire.

40. VARIA

- **RES 105-03-24 DEMANDE AU MTQ – RÉTABLIR LE GARDE FOU DANS LA COURBE DU CHEMIN DE RICHFORD ET Y AJOUTER DES PANNEAUX ANNONCIATEURS**

CONSIDÉRANT : que la Municipalité de Frelighsburg est préoccupée à l'égard de la qualité de vie et de la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT : que l'angle de la courbe ainsi que le dénivelé sont prononcés, à l'intersection du chemin de Richford et du chemin McIntosh;

CONSIDÉRANT : que le garde-fou dans la courbe du chemin Richford a été endommagé à la suite d'un accident de la route il y a plusieurs mois;

CONSIDÉRANT : que les infrastructures de sécurité n'ont pas été remplacées à la suite de cet accident;

CONSIDÉRANT : le nombre élevé d'accidents survenant dans cette courbe;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'ajouter des panneaux plus ostensibles, qui annoncent la courbe du chemin de Richford, en complément du remplacement de son garde-fou.

QUE : le Conseil demande au MTQ de l'informer de l'échéancier des travaux de réparation des infrastructures de sécurité routière dans la courbe du chemin de Richford.

ADOPTÉE

41. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le Conseil ne relève pas de question dans l'assistance.

42. RES 106-03-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier et trésorier